

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2019
N°28/2019**

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF LE VINGT-CINQ MARS,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 15 mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : E. BARET, G. CAILLAT, J.L. CATTANI, S. CHABANY, C. DIBON, F. DIETRICH, E. DUCES, J.M. GRENIER, N. LEGROS, D. MANTONNIER, M. MENDEZ, N. MOLLARD, J. NIVON, T. PROCACCI, M. RIOU, D. SANCHEZ, M. SELVE, A. VITINGER

PROCURATIONS : J. CHAÏB à S. CHABANY, S. KOENIG à D. MANTONNIER, F. MILET à M. SELVE, B. PERRIER à M. RIOU, B. ZANNI à E. DUCES

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Michel MENDEZ est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

RH - TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande d'Alexandre BONNET-GAMARD de renouveler son temps partiel pour la période du 13 avril 2019 au 02 octobre 2019 inclus à hauteur de 90 %.

Compte tenu des motifs personnels exprimés par l'agent, et considérant que cela ne nuira pas au bon fonctionnement des services, le Maire propose de donner un avis favorable pour la période sollicitée.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

DONNE UN AVIS FAVORABLE à la demande de Monsieur Alexandre BONNET-GAMARD pour un temps partiel à 90 % du 13 avril 2019 au 02 octobre 2019 inclus.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,**

CHAMP sur DRAC le 27 mars 2019

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification.

Le Maire,

